

**PROCES-VERBAL**  
**de la réunion du Conseil Municipal**  
**du 22 mai 2024 en la salle de séances de la Mairie à 20h30**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2024
- 2) Compte-rendu du droit de préemption urbain
- 3) Demande de subvention
- 4) Subvention à l'Association Foncière
- 5) Vente de terrain
- 6) Convention d'occupation du domaine public
- 7) Droit de priorité parcelle boisée
- 8) Questions diverses

**Date de la convocation : 16 mai 2024**

-----

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MOSER Marc, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs ARNOLD Myriam, CASPAR Marie-Angèle, CASPAR Thomas, DIETSCH Astrid, HUCKEL Jean-Paul, MOSER Eric, OTTMANN Aline, SCHNEIDER Jérôme, VOLTZENLOGEL Aurélie, VOLTZENLOGEL Eddy

Membres absents excusés : Mesdames et Messieurs KOELL Francine, REIF Marie, OTTMANN Olivier, SCHUH Fabien

-----

Le Maire accueille l'assemblée et procède à l'examen de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas CASPAR

**POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 AVRIL 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal de la séance du 5 avril 2024.

**POINT 2. COMPTE- RENDU DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vu la délibération du 4 mars 2020 instaurant le droit de préemption urbain dans les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les délibérations du 12 juin 2020 délégrant au Maire le droit d'exercer, au nom de la commune ledit droit de préemption, le Maire **informe** le Conseil Municipal des renoncations relatives aux biens cadastrés en commune de Kurtzenhouse ci-après désignés :

- En zone Uh  
Lieu dit rue des Marais  
Section 3 n°187/71 de 2,48 ares
- En zone Uh  
Lieu dit rue des Marais  
Section 3 n°190/71 de 0,22 ares

**POINT 3. DEMANDE DE SUBVENTION**

Après examen des demandes, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité, d'**attribuer** une subvention d'un montant de 400€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gries-Kurtzenhouse au titre de la subvention annuelle 2024.

**POINT 4. SUBVENTION A L'ASSOCIATION FONCIERE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'attribuer une subvention, calculée sur le produit de la chasse, d'un montant de 2684 € à l'Association Foncière pour l'année 2024.

**POINT 5. VENTE DE TERRAIN**

Le Maire rappelle que par délibération du 12 octobre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation des lotissements « Guerriers » et « Herrenweg » par la société DELTAMENAGEMENT.

La commune de Kurtzenhouse est propriétaire d'une parcelle de 19,38 ares située dans l'emprise du futur lotissement « Herrenweg ». Il est proposé de céder une partie de cette parcelle pour une surface de 6,79 ares environ au prix de 6000 €/are. Il est précisé que toutes les acquisitions foncières ont été proposées par l'opérateur pour la partie tombant dans l'emprise du futur lotissement au prix de 6000 €/are.

Sur ce, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la vente d'une partie de la parcelle cadastrée sur le ban de la commune de Kurtzenhouse en section 17 n°91 pour une surface d'environ 6,79 ares (la surface exacte est à déterminer par arpentage) au prix de 6000 €/are au profit de la société DELTA PROMOTION ou de toute autre personne physique ou morale qu'elle désignera.
- **autorise** le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous documents y relatifs.

**POINT 6. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire expose que dans le cadre de son projet d'installation d'un cabinet médical, la SCI CABKURTZ a sollicité la commune de Kurtzenhouse pour l'aménagement de places de stationnement sur le domaine public (rue Principale et voie d'accès au parking de la gare) à usage privatif pour les besoins du cabinet médical.

Afin de pérenniser la présence d'un médecin dans la commune et garantir un service de soins de proximité, il est proposé d'accéder à cette demande par une convention d'aménagement et de gestion d'une partie du domaine public située au droit de l'immeuble 74 rue Principale sans redevance, les frais d'aménagement et d'entretien étant à la charge du requérant.

Sur ce, après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve** la mise à disposition du domaine public au droit de l'immeuble 74 rue Principale par voie de convention d'aménagement, d'occupation et de gestion du domaine public au profit de la SCI CABKURTZ ou toute autre personne ou physique qu'elle désignera,
- **approuve** la réalisation de travaux d'aménagement de places de stationnement et la prise en gestion aux frais exclusifs du demandeur,
- **autorise** le Maire à signer la convention ou tout autre document y relatif.

**POINT 7. DROIT DE PRIORITE PARCELLE BOISEE**

Le Maire expose que la commune de Kurtzenhouse a été destinataire d'une notification portant sur le projet de cession d'une parcelle boisée sise sur le ban de Kurtzenhouse cadastrée en lieudit « Krautgaerten » section 19 n°177 d'une contenance de 2,85 ares au prix de 171€.

Conformément aux dispositions de l'article L331-24 du Code Forestier, s'agissant d'une propriété classée en nature de bois et forêts d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, la Commune de Kurtzenhouse bénéficie d'un droit de préférence sur la vente de la parcelle.

Il est précisé que l'ensemble des propriétaires voisins de la parcelle vendue dispose d'un droit de préférence en qualité de propriétaire d'une parcelle contigüe, le cas échéant, le vendeur aura la faculté de choisir son acquéreur.

Sur ce, après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de ne pas faire valoir son droit de préférence sur la vente par Monsieur René WEISS (usufruitier) et Madame Marie-Joëlle WEISS (nu-propiétaire) de la parcelle cadastrée comme suit :

commune de KURTZENHOUSE  
lieudit : Krautgaerten  
Section 19 n°177 de 2,85 ares  
au prix de 171 €.

**POINT 8. QUESTIONS DIVERSES**

Ont été évoqués les points suivants :

- Acquisition d'un nouveau tracteur
- Début des travaux de réhabilitation 27 rue Principale
- Messti
- Problèmes d'animaux errants
- Exploitation de la licence IV du restaurant A l'Arbre Vert
- Soirée des aidants de l'ASSCK
- Matinée citoyenne le 6/7/2024

La séance est levée à 21h50.

Le Maire,  
Marc MOSER

Le secrétaire de séance,  
Thomas CASPAR

Délibérations certifiées exécutoires par envoi en Sous-Préfecture le 23/05/2024 et publication dématérialisée sur le site internet « kurtzenhouse.fr » le 28/05/2024.

Le Maire,  
Marc MOSER